

Délibération

Bureau métropolitain du 5 juillet 2019

07 – Couëron – Confortement des berges de Loire – Quai Jean-Pierre Fougerat – Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

Les berges de Loire le long du quai Jean-Pierre Fougerat à Couëron connaissent, depuis la tempête Xynthia en 2010, une érosion localement très accentuée qui met en péril la continuité du cheminement piéton situé en haut de berge. Les dégradations s'aggravent chaque hiver, notamment dans les secteurs les plus fragilisés aux abords de l'estacade de Pont Gibault et de l'étier de la Bouma. Le confortement des berges est devenu nécessaire à la sécurisation du cheminement piéton, et plus généralement au maintien de l'aspect qualitatif des aménagements de bord de Loire.

Ce site présente la particularité d'être couvert par deux protections environnementales importantes : un arrêté de protection de biotope, lié à la présence d'une station réservoir de l'Angélique des Estuaires et du Scirpe Triquètre, et un classement en site Natura 2000.

Au regard de la sensibilité environnementale du site, une étude de faisabilité technique et économique visant à préserver cet écosystème fragile tout en proposant un confortement du cheminement piéton a été menée en 2017–2018. Cette étude a conduit à définir le programme de travaux suivant la vulnérabilité de la berge à l'érosion :

- Vulnérabilité forte : abattage des arbres pouvant déstabiliser la berge en basculant dans la Loire, confortement de la totalité du linéaire des berges à forte vulnérabilité et aménagement des zones concernées par ces travaux (élagage, gestion des plantes invasives, reboisement...)
- Vulnérabilité moyenne : confortement ponctuel de la berge et aménagement des zones concernées par ces travaux (élagage, gestion des plantes invasives, reboisement ...).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 701 666,67 € HT soit 842 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, qui compte tenu du montant estimé de ses honoraires, sera désigné dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP036, libellée « Nouveaux Aménagements de voirie, » opération 2019-3958, libellée « Rénovation des berges de Couëron ».
Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

Le Bureau délibère et,

1 - approuve le programme de l'opération de confortement des berges de Loire, quai Jean-Pierre Fougerat à Couéron.

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 701 666,67 € TH soit 842 000 € TTC.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 5 juillet 2019

La Présidente de Nantes Métropole

Johanna ROLLAND